

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
COMMISSION DE CONCERTATION  
Madame G. SCHILLEBEECKX  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : 24R/05 (correspondant : A. DUCHATEL)  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1854/s.376  
Annexe :

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Royale, 56. Rénovation de bureaux. Demande de la Commission de concertation.

En réponse à votre lettre du 5 septembre sous référence, réceptionnée 9 septembre 2005, nous avons l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 21 septembre 2005, notre Assemblée n'a pu se prononcer sur la demande susmentionnée en raison du peu d'information dont elle dispose sur les éléments menacés de démolition par le projet. Elle a demandé qu'une visite des lieux soit organisée, en présence de membres la représentant, afin de pouvoir émettre son avis en pleine connaissance de cause lors de sa prochaine séance (05/10/2005).

La demande porte sur la rénovation du bâtiment à rue ainsi que sur le réaménagement, s'apparentant à une reconstruction complète, du complexe de bureaux occupant l'arrière de la parcelle. Construits en 1909/1910 par l'architecte R. Théry pour la « Compagnie de Bruxelles », ces constructions sont de belle facture et figurent à l'inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique. Les photos jointes au dossier montrent également la grande qualité des espaces, des circulations (très beaux escaliers) et des décorations intérieures du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de maître, côté rue. Bien que destinée, dès l'origine, à une fonction plus utilitaire (bureaux), on peut supposer que l'aile arrière du complexe, due au même architecte et datant de la même époque, présente également un intérêt et des qualités tant intérieures qu'extérieures qui, bien que moins spectaculaires, devraient s'apparenter à celles du bâtiment avant. Malheureusement, aucune photo intérieure de l'aile arrière, permettant de juger de ces qualités, n'est jointe au dossier et les extérieurs sont à peine plus documentés. La Commission observe que, seuls, les éléments destinés à être conservés et rénovés/restaurés sont documentés à l'inverse de la partie arrière dont, in fine, il ne subsistera pratiquement plus aucun élément d'origine.

Le réaménagement en profondeur de l'aile arrière, motivé à la fois par le souci de rentabiliser l'espace disponible, de moderniser l'ensemble des bureaux et de les mettre aux normes en matière de prévention incendie, envisage en effet la modification de tous les planchers et la multiplication des niveaux sous une même hauteur sous toiture – outre le gain de surface, cette dernière opération a également pour but de mettre les nouveaux étages arrière aux mêmes niveaux que ceux du bâtiment mitoyen afin de permettre une éventuelle mise en communication des deux bâtiments dans le futur.

Ces transformations entraînent la perte de toutes les caractéristiques intérieures éventuelles (notamment un escalier monumental indiqué sur les plans) mais également des façades arrières actuelles. Les escaliers sont démolis et les circulations déplacées. Les rares éléments qui semblent a priori conservés sont également transformés ou remplacés (les élégantes lucarnes actuelles sont remplacées par des éléments standardisés avec châssis en alu).

En regard de la lourdeur des interventions et des nombreuses démolitions qu'elles supposent, la Commission souhaite effectuer une visite des lieux afin de se rendre compte sur pièce de la qualité du bien et de la pertinence plus globale du projet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.